VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>02 décembre 2014- n° 05</u>

TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE:
- * la création de :
 - 3 postes de gardien de Police Municipale

ADOPTE PAR 28 VOIX POUR

<u>Abstentions</u>: 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT O.TURAN – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certiflé conforme

Le Maire,

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE DES VOSGES

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres Séance du 02 décembre 2014 du Conseil Municipal..... 35 Nombre des Membres en 35 exercice..... _____ Nombre des Membres présents 34 à la séance..... Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent Procuration 1 BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents:

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusé et a donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE à David VALENCE

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
